

LE GRENIER ET LE CELLIER DE LOËNS



CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL
5 RUE DU CARDINAL PIE
F – 28000 CHARTRES
TEL : +33 (0)2 37 21 65 72
FAX : +33 (0)2 37 36 15 34
CONTACT@CENTRE-VITRAIL.ORG
WWW.CENTRE-VITRAIL.ORG

HISTORIQUE

LES BÂTIMENTS DE LOËNS FORMENT UN ENSEMBLE DE L'ÉPOQUE GOTHIQUE À USAGE PROFANE REMARQUABLE. PEU DE SALLES SONT AUSSI MAJESTUEUSES QUE LE CELLIER. ON PEUT SEULEMENT LE COMPARER AUX SALLES BASSES DU **Mont St Michel**, À LA GRANGE AUX DÎMES DE **Provins**, PLUS PETITE MAIS COMPORTANT DEUX ÉTAGES À SALLES VOÛTÉES, À LA **Conciergerie** DE PARIS ET À LA SALLE DITE « DES PRESSEIRS » À **Epernon**.

LE STYLE DE CONSTRUCTION DES VOÛTES OGIVALES DU CELLIER INDIQUE QUE LES BÂTIMENTS REMONTENT VRAISEMBLABLEMENT AU RÈGNE DE PHILIPPE AUGUSTE VERS 1200. CETTE SALLE EST DONC CONTEMPORAINE OU DE TRÈS PEU ANTÉRIEURE À LA NOUVELLE CATHÉDRALE GOTHIQUE DONT LES TRAVAUX APRÈS L'INCENDIE DE 1194, DURÈRENT JUSQUE VERS 1230.

L'ENCLOS DE LOËNS

LES BÂTIMENTS DE LOËNS DÉPENDANT DU **chapitre cathédral** CONSTITUAIENT AUTREFOIS UN VASTE ENSEMBLE À L'EXTÉRIEUR DE L'ENCLOS DE LA CATHÉDRALE. ILS COMPRENAIENT LE CELLIER, LE GRENIER (MOT DÉRIVÉ DU LATIN <**granum**> = GRAIN), UNE PRISON ET UN FOUR BANAL. LE BÂTIMENT AUX TROIS PIGNONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LA SALLE VOÛTÉE EN SOUS-SOL CONSTITUAIENT LE **grenier** ET LE **cellier** AUX DÎMES. LES REDEVANCES (AU TITRE DE LA DÎME DU CLERGÉ) ET LES REVENUS DES FERMAGES SUR LES TERRES POSSÉDÉES PAR LE CHAPITRE, ÉTAIENT ALORS VERSÉS EN NATURE. LE VIN ET LES DIVERS AUTRES PRODUITS ÉTAIENT ENTREPOSÉS DANS LE CELLIER. FROMENT, ÉPEAUTRE, MÉTEIL OU AVOINE ÉTAIENT STOCKÉS À L'ÉTAGE SUPÉRIEUR.

LE GRENIER

LE BÂTIMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE À TROIS PIGNONS ÉTAIT UNE SORTE DE GRANGE AUX DÎMES. LA CHARPENTE EN CHÊNE, EN FORT MAUVAIS ÉTAT, FUT RESTAURÉE APRÈS 1974 ET COMPLÉTÉE D'ENTRAINS SCULPTÉS, RÉCUPÉRÉS D'UNE ÉGLISE DÉTRUITE. ILS SONT ORNÉS **d'engloutants** À LEURS EXTRÉMITÉS. UN ANGELOT TENANT UN BLASON DÉCORE LE MILIEU DU PREMIER ENTRAIT (OU ENTRAIN) ?

LES POUTRES LES PLUS ANCIENNES SONT RECONNAISSABLES AU LAIT DE CHAUX DONT ELLES FURENT BADIGEONNÉES. CEPENDANT UNE CRITIQUE D'AUTHENTICITÉ DE LA CHARPENTE RESTE À FAIRE. ON PEUT SUPPOSER QU'EN L'ÉTAT ACTUEL, CELLE-CI REMONTE AU XVÈME SIÈCLE ET QU'ELLE AURAIT REMPLACÉ UNE PRÉCÉDENTE CHARPENTE USÉE ET DEVANT ÊTRE RÉNOVÉE. TOUT RESTE DONC À VÉRIFIER.

LE CELLIER

LE CELLIER (DU LATIN <**cella**> = MAGASIN, ET QUI A DONNÉ AUSSI LE MOT CELLULE) COMPORTE TROIS NEFS ÉGALES, TROIS TRAVÉES DE 21 CROISÉES D'OGIVE SUPPORTÉES PAR 20 CONSOLES APPUYÉES DANS LES MURS LATÉRAUX ET 12 COLONNES À CHAPITEAUX OCTOGONAUX.

LES CHAPITEAUX « À CROCHETS » SONT SCULPTÉS DE MOTIFS VÉGÉTAUX. TRAITÉS DANS UN STYLE « LARGE », PEUT-ÊTRE ONT-ILS ÉTÉ RÉALISÉS PAR DE JEUNES APPRENTIS SCULPTEURS, AVANT LEUR AFFECTATION AU GRAND CHANTIER DE LA CATHÉDRALE. TOUTES LES STRUCTURES ARCHITECTURALES SONT EN PIERRE CALCAIRE DE BERCHÈRES. LES VOÛTAINS SONT EN TUFFEAU ET L'ESPACE COMPRIS ENTRE LA VOÛTE ET LE SOL DU GRENIER EST CONSTITUÉ DE TERRE ET DE SILEX.

ON PEUT REMARQUER PARMIS LES CONSOLES TRÈS SIMPLES QUI RETIENNENT LES OGIVES ET LES ARCS DOUBLEAUX, L'UNE D'ENTRE ELLES QUI FIGURE L'UNIQUE PERSONNAGE DU CELLIER : L'« IVROGNE ». DANS L'UN DES ANGLES DE LA SALLE, DERRIÈRE L'ANCIEN ESCALIER, BIEN DISCRÈTE DANS SON COIN PEU ÉCLAIRÉ, LA CONSOLE EST ORNÉE D'UNE FIGURE BURLESQUE, UNE TÊTE D'IVROGNE, UNE SORTE DE BACCHUS AVEC SON ŒIL TOMBANT, SES POMMETTES TRÈS SAIGNANTES ET SON NEZ ÉCRASÉ. CLIN D'ŒIL AUX CHANOINES PEUT-ÊTRE. INCITATION PLEINE D'HUMOUR À USER MODÉRÉMENT DU PRÉCIEUX LIQUIDE ENTREPOSÉ ICI.

DANS LES NICHES, LE LONG DES MURS, ÉTAIENT DISPOSÉES LES LANTERNES, LES CHANDELLES OU LES ORIBUS DONT ON S'ÉCLAIRAIT. AU BAS DES VOÛTES, LES TROUS DE BOULINS OÙ S'ENCASTRAIENT LES ÉCHAFAUDAGES PENDANT LA CONSTRUCTION FURENT LAISSÉS EN L'ÉTAT.

ON DESCENDAIT DANS LE CELLIER PAR UN ESCALIER DROIT DE 41 MARCHES. LA PARTIE BASSE EST PORTÉE PAR UN ARC. À L'EXTÉRIEUR, SUR LA PREMIÈRE MARCHE, PLUSIEURS ENCOCHES LISSES ET PROFONDES ONT ÉTÉ ENTAILLÉES PAR LE FROTTEMENT RÉPÉTÉ DES CORDES RETENANT LES FÛTS REMPLIS QUE L'ON DESCENDAIT. LA PORTE D'ENTRÉE EST SURMONTÉE D'UN TYMPAN ORNÉ D'UN **trilobe**. UNE PORTE SUR LE MUR OPPOSÉ DE LA SALLE PERMETTAIT UNE SORTIE EN CAS D'ENCOMBREMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE : LES QUELQUES MARCHES QUI SUBSISTENT EN HAUTEUR DEVAIENT ÊTRE PRÉCÉDÉES D'UN ESCALIER DE BOIS¹.

¹ NOTA : LES ESCALIERS D'ACCÈS ACTUELS AINSI QUE LES PORTES OUVRANT SUR LES RÉSERVES SONT MODERNES. LES MURS DÉGAGÉS FORMENT UNE COURETTE LATÉRALE À L'ANGLAISE, DÉGAGEANT LES CONTREFORTS ET LES FENÊTRES. CELLES-CI AUTREFOIS PROFONDÉMENT ENFONCÉES ET FORMANT UN SOUPIRAIL, PERMETTAIENT AVEC LES SOLS EN TERRE BATTUE, UNE BONNE CONSERVATION DU VIN.

ON S'APERÇUT APRÈS LA RESTAURATION DU BÂTIMENT QUE DU SEL, ENTREPOSÉ AU REZ-DE-CHAUSSÉE DANS LES ANNÉES 1940-1950 PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, SEL DE VOIRIE QU'ON ÉPANDAIT SUR LA CHAUSSÉE PENDANT LES PÉRIODES DE NEIGE OU DE VERGLAS, AVAIT IMPRÉGNÉ LES VOÛTES ET CERTAINS PILIERS CAUSANT DES DOMMAGES IRRÉMÉDIABLES. DES FILETS TENDUS SOUS LES VOÛTES D'ENTRÉE, ÉVITENT AU VISITEUR DE RECEVOIR DES FRAGMENTS DE L'ENDUIT QUI S'ÉCAILLE. LA SEULE SOLUTION SERA SANS DOUTE LA RECONSTRUCTION DES PILIERS ET DES VOÛTES DÉTÉRIORÉS².



LA DÎME ET LE CHAMPART

LA DÎME DU CLERGÉ FUT D'ABORD UNE PRATIQUE DE PIÉTÉ. CELLE-CI DEVINT OBLIGATOIRE DÈS LE IVÈME SIÈCLE. DEUX CAPITULAIRES DE CHARLEMAGNE DE 779 ET DE 794 EN PRÉCISÈRENT LES MODALITÉS :

² LE SEL DE LA GABELLE, MONOPOLE ROYAL, N'ÉTAIT PAS ENTREPOSÉ ICI MAIS AU GRENIER À SEL, SITUÉ SUR L'ACTUELLE PLACE DES HALLES.

- DÎMES PERSONNELLES PERÇUES SUR LES INDIVIDUS.
- DÎMES RÉELLES PRÉLEVÉES SUR LES PRODUITS DE LA TERRE.

CONTRAIREMENT À CE QUE POURRAIT LAISSER ENTENDRE L'ÉTYMOLOGIE DU MOT **dîme** (DU LATIN <*pars decima*> = LA DIXIÈME PARTIE), CES REDEVANCES VARIAIENT SUIVANT LES COUTUMES LOCALES. AINSI LES GERBES DE BLÉ DANS LES CHAMPS BEUCERONS ÉTAIENT-ELLES GROUPÉES SOIT EN DIZIAUX (TAS DE 10 GERBES) SOIT EN TERTIAUX (OU TERRIAUX, TAS DE 13 GERBES). LE PAYSAN NE POUVAIT RENTRER SA MOISSON AVANT QUE LE CURÉ DE LA PAROISSE, APPELÉ AUSSI LE DÉCIMATEUR, N'AI FAIT PRÉLEVÉ LA 10^{ÈME} OU 13^{ÈME} GERBE.

LE CHAPITRE CATHÉDRAL DE CHARTRES ÉTAIT AUSSI DEvenu, AVANT LA RÉVOLUTION, L'UN DES PLUS GRANDS PROPRIÉTAIRES FONCIERS DE FRANCE. LE **champart** ÉTAIT LE NOM DE LA REDEVANCE EN NATURE PRÉLEVÉE SUR LES PROPRIÉTÉS RURALES. CHAQUE TENURE DE TERRE Y ÉTAIT ASTREINTE ET LES PRODUITS DE CES FERMAGES, GRAINS, LAINES, ÉTAIENT DÉPOSÉS DANS LES **granges champarteresses**.

SUR LE MARCHÉ, LOËNS FAISAIT AUTORITÉ.

LE BLÉ ÉTAIT ENTREPOSÉ ET MESURÉ. ON PEUT VOIR AU MUSÉE UN MINOT EN BRONZE, DÉCORÉ EN RELIEF ET DATÉ DE 1283. DANS UN ACTE DE 1223 (TITRES DE L'HÔTEL-DIEU), ON PEUT LIRE :

- '*ad valorem bladi de Loeno*' = 'PRIX FIXÉ À LA VALEUR DU BLÉ DE LOËN'.

DANS UN AUTRE ACTE DE 1257 REVIENT LA MENTION SUIVANTE :

- '*ad mensuram carnotensem et ad valorem loenii*' = 'À LA MESURE DE CHARTRES ET À LA VALEUR DE LOËNS'.

LE BLÉ ÉTAIT PORTÉ AUX MOULINS À EAU DE CHARTRES SELON LES BESOINS. LES BOULANGERS CUISAIENT AU FOUR BANAL, LE FOUR DU BOËL.

LE VIN

LA DÎME OU LE CHAMPART ÉTAIENT AUSSI PERÇUS SUR LES PRODUITS VIGNERONS. LE COMTÉ DE CHARTRES PORTAIT EN EFFET, OUTRE LES CHAMPS DE CÉRÉALES, DE NOMBREUX PETITS VIGNOBLES, SUR LES COTEAUX D'EURE-ET-LOIR BIEN ORIENTÉS, MAIS AUSSI DANS LA PLAINE. DE NOMBREUX BOURGS ET VILLAGES AVAIENT UN CLOS DE VIGNES, EN TÉMOIGNE LES NOMBREUSES « RUE DES VIGNES » OU, À CHARTRES, LA « RUE DU FAUBOURG-LA-GRAPPE ». LA PROFESSION LA PLUS REPRÉSENTÉE DANS UNE PAROISSE AUTOUR DE CHARTRES, COMME CELLE DE MAINVILLIERS, ÉTAIT CELLE DE VIGNERON.

LES PETITS VIGNERONS DE NOGENT-LE-PHAYE ÉTAIENT SURNOMMÉS LES **bardous**. LE VIGNERON QUI PARTAIT TAILLER LES CEPS, ENFONCER LES CHARMERS (TUTEURS), PORTER LES PIERRES SUR LES MURGERS, AVAIT GÉNÉRALEMENT UN ÂNE POUR MONTURE, QUELQUE FOIS UN BARDOT, CROISEMENT DU CHEVAL AVEC UNE ÂNESSE. D'OÙ LE SURNOM IRONIQUE, SANS DOUTE, DE BARDOU APPLIQUÉ AU MAÎTRE.

LES CÉPAGES PLANTÉS ÉTAIENT SURTOUT LE FROMENTEAU OU L'Auvergnat (d'Auvergne). LEURS RAISINS, PLUS RÉSISTANTS QUE CEUX DES CÉPAGES ROUGES, DONNAIENT UN VIN BLANC OU UN VIN « GRIS » (ROUGE PEU COLORÉ), FAIBLES EN DEGRÉ ET QU'IL FALLAIT VENDRE ET CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LA RÉCOLTE SUIVANTE. LE CRU DE SÈCHE-CÔTE À CHAMPHOL, ÉTAIT CONNU, SINON RENOMMÉ. L'AVÈNEMENT DU CHEMIN DE FER AU MILIEU DU XIXÈME SIÈCLE, QUI PERMIT D'ACHEMINER DU VIN DU MIDI À BON MARCHÉ, PUIS LE DÉVELOPPEMENT DES MALADIES DE LA VIGNE (OÏDIUM,

PHYLLOXERA VERS 1880 EN Eure-et-Loir, mildiou), firent abandonner cette culture. Mais quelques lopins subsistent encore parfois.



ORIGINE DE TERME <LOËNS>

ON PEUT LIRE DANS LES ACTES DE 1119-1128 DU **cartulaire** DE SAINT-PÈRE DE CHARTRES :

- I « *Duos annone mofios in :: Loen* » = « DEUX MESURES DE BLÉ MISES DANS LOEN.
- II « *Quatuor modios et dimium annone de Loëns* » = « 4 MES. DE BLÉ RETIRÉES DE LOËNS.
- III « *...ut monachi Sancti Petri. In Loen transmittant* » = LES MOINES DE SAINT PÈRE DOIVENT ENVOYER LE BLÉ À LOËNS ».
- IV : DANS LES ACTES DE 1130-1150 = « RAINARDUS ADVENDI DUO MODIOS HABET IN LOEN ».

LE NOM DE LOËNS POURRAIT PROVENIR DE L'ANCIEN FRANÇAIS <**lois**> = **loyer**, DU LATIN <**locatio**>. NE S'AGISSAIT-IL PAS PRINCIPALEMENT D'EMMAGASINER ICI LE REVENU DES TERRES ET DES GRANDES FERMES LOUÉES PAR LE CHAPITRE ?

SELON UNE AUTRE HYPOTHÈSE, **Loens** SERAIT PLUTÔT D'ORIGINE GERMANIQUE OU MÊME NORDIQUE SIGNIFIANT LA « **grange** ». DE NOMBREUX NOMS DE LIEUX ET CERTAINS MOTS PATOIS EN NORMANDIE, RÉGION VOISINE DU DÉPARTEMENT, SONT D'ORIGINE SCANDINAVE. LES VIKINGS ET LEUR CHEF HASTING, REMONTANT LA SEINE ET L'EURE SUR LEURS DRAKKARS, NE SE SONT-ILS PAS EMPARÉS DE LA VILLE DE CHARTRES LE 12 JUIN 858 ?

LE MAIRE OU LIEUTENANT GENERAL DE LOËNS

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE SE COMPOSAIT À UN CERTAIN MOMENT, AU XIIÈME SIÈCLE, DE 72 CHANOINES, DE 17 DIGNITAIRES, DE NOMBREUX CHANTRES, CHAPELAINS, ET D'OFFICIERS DE TOUTE NATURE, DONT LES BEDEAUX.

L'ADMINISTRATION DE CE CHAPITRE ÉTAIT CONFIEE À UN LAÏQUE QUI PORTAIT LE TITRE DE **Maire** ou **Lieutenant général de Loëns**. DEUX CLERCS VEILLAIENT À LA CONSERVATION DES DENRÉES ET TENAIENT REGISTRE DES QUANTITÉS REÇUES OU DÉLIVRÉES.

LE MAIRE DE LOËNS FAISAIT PRESSER LES DÉBITEURS OU PÉNALISAIT LES RETARDATAIRES. IL ÉTAIT CHARGÉ DE LA RECETTE DES AMANDES ET DE LA RÉPRESSION DES DÉLITS. IL RENDAIT LA JUSTICE DANS LES PROCÈS QUI ÉTAIENT DE SON RESSORT. SA JURIDICTION S'ÉTENDAIT À TOUT LE DIOCÈSE POUR LES DÉLITS COMMIS SUR LES TERRES CAPITULAIRES (APPARTENANT AU CHAPITRE). SON RÔLE SE BORNAIT DONC LE PLUS SOUVENT À CELUI DE JUGE DE PAIX

ACTUEL, MAIS IL POUVAIT AVOIR À PRONONCER DES CONDAMNATIONS DANS DES AFFAIRES CRIMINELLES.

LA DIVISION DES PRÉBENDES (= REVENUS ATTACHÉS À UN TITRE ECCLÉSIASTIQUE), PERMET AUX CHANOINES, QUAND ILS CESSÈRENT DE VIVRE EN COMMUN, DE TOUCHER DIRECTEMENT LEURS DROITS ET DE CONVERTIR EN MONNAIE LES ANCIENNES REDEVANCES EN NATURE.

AU XVÈME SIÈCLE, LE MAIRE REÇU DE LA HAUTE, MOYENNE ET BASSE JUSTICE SUR LES TERRITOIRES POSSÉDÉS PAR LE CHAPITRE. LE CELLIER ET LE GRENIER SERVIT PEUT-ÊTRE DE **prétoire** DE JUSTICE. LE MAIRE DE LOËNS, CHARGÉ DE LA JURIDICTION TEMPORELLE DU CHAPITRE TENAIT AUDIENCE ET RENDAIT SES ARRÊTS LE MARDI. LA PLAIDOIRIE ÉTAIT ASSURÉE PAR DES MAGISTRATS DONT LES RUES DE CHARTRES CONSERVENT ENCORE LES NOMS : GRENET, ALIGRE OU NICOLE. UN GREFFIER PORTA LE NOM DE PÉTION, ANCÊTRE DU RÉVOLUTIONNAIRE. LA PRISON OÙ ÉTAIENT INCARCÉRÉS LES COUPABLES SE TROUVAIT DANS L'ENCLOS. LA PRISON DE LA RUE DES LISSES EN CONSTITUE LA SUCCESSION DANS LE MÊME QUARTIER.

LOËNS DU XVIIIÈME AU XXIÈME SIÈCLE

A LA RÉVOLUTION, LA SALLE DE LOËNS FUT NOMMÉE MAISON DE CONCILIATION PUIS DEVINT MAGASIN DES SUBSISTANCES MILITAIRES AVANT DE DEVENIR MAGASIN MUNICIPAL DE STOCKAGE DU SEL DE VOIRIE, ET DE TOUTES SORTES DE MATÉRIELS ET DE MATÉRIEAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX PUBLICS.

NOTONS QU'APRÈS L'INVENTION EN 1895 DU CINÉMATOGRAPHE, LES FILMS DES FRÈRES LUMIÈRE Y FURENT PRÉSENTÉS.

LE 8 OCTOBRE 1974, LE MAIRE DE CHARTRES, MARCEL GAUJARD, SOUMIT AU MINISTRE DE LA CULTURE, ANDRÉ MALRAUX, LE PROJET

D'AMÉNAGEMENT DE LOËNS EN CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL. LES TRAVAUX FURENT CONFÉIÉS À L'ARCHITECTE DES MONUMENTS HISTORIQUES, GUY NICOT.

AUJOURD'HUI LE CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL OCCUPE LE GRENIER ET LE CELLIER DE LOËNS. IL COMPREND AUSSI UN BÂTIMENT RÉCEMMENT CONSTRUIT DANS L'ENCLOS POUR ABRITER UNE BIBLIOTHÈQUE SUR LE VITRAIL ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS.

D'après Jean Pontoire, 5 janvier 1998.

Et Jean-Marie Braguy

